

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Puma extra
Nom de la substance : Fenoxaprop-P-ethyl / Herbizid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mentions de danger : H317 H411
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

110504909 Puma extra

Version 1.0 (CLP_CH)	Date de révision: 08.12.2015	Numéro de la FDS: 110504909	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 08.12.2015
----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fenoxaprop-P-ethyl	71283-80-2	STOT RE 2; H373 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	6,57
Isotridecanol, ethoxylated	9043-30-5 500-027-2	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - <= 25
5-Chloro-2-methyl- 3(2H)isothiazole mixt. with 2- Methyl-3(2H)isothiazolone	55965-84-9	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0015 - <= 0,06
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Asp. Tox. 1; H304	>= 25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Quitter le vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Migraine Vertiges Nausée
Risques	:	Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
------------	---	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO ₂) Jet d'eau pulvérisée - Produit d'extinction à sec Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Gaz/vapeurs toxiques
--	---	----------------------

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Porter un vêtement complet de protection. Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
--	---	---

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Conserver sous clé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Non explosif

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger du gel. Protéger de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

Classe de stockage : 12, Substances liquides non combustibles
(Allemagne) (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains
Remarques : Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps : - bottes en PVC
- vêtement de protection léger en PVC

Protection respiratoire : Porter un équipement de protection respiratoire.
- en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Émulsion aqueuse

Couleur : beige

Odeur : aromatique

pH : 7,6, (23 °C) Solution à 10% dans l'eau distillée.

Point d'éclair : > 100 °C

Pression de vapeur : 23,3 hPa (20 °C)

Densité : 1,05 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : émulsionnable

Propriétés comburantes : Pas d'oxydation

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 10,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Composants:

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazole mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Evaluation: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Evaluation: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: non sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Composants:

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazole mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (calculé) (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,56 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IATA : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9 (MP)
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)
RID
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (MP)

IATA

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Protect from frost.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H331 : Toxique par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé



110504909 Puma extra

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.12.2015	110504909	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.12.2015

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR